

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAFFIE

## DU 18 DECEMBRE 2020

Président de séance : Monsieur Christian GUÉNOLÉ.

Secrétaire de séance : Madame Sabine BEST.

Etaient présents : Christian GUÉNOLÉ, Eric CAMPEAUX, Sabine BEST, Eric CHOUZET, Yvon BERTHEOL, Hélène KONIRSCH, Alain CHAMORET, Patrick LARIDAN, Françoise VERDAVAINE, Claire CHALANDRE.

Pour commencer, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de rajouter ces points à l'ordre du jour et procède au vote :

- Motion demandée par la Région pour le SDAGE : 10 pour
- Frais de fonctionnement de l'école de GRANDRIF : 10 pour
- Frais de fonctionnement de l'école de SAILLANT : 10 pour
- Travaux sur le pont de Meneyrolles : 10 pour
- Etudes d'adressage : 10 pour

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE SAILLANT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la participation demandée par la commune de SAILLANT pour deux élèves pour l'année 2019/2020 de 3 360.00 €, cette dépense sera imputée au compte 6042. Après en avoir délibéré, les conseillers sont favorables à cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE grandrif**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la participation demandée par la commune de GRANDRIF pour deux élèves pour l'année 2019/2020 de 3 308.00 €, cette dépense sera imputée au compte 6042. Après en avoir délibéré, les conseillers sont favorables à cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE AMBERT LIVRADOIS FOREZ (A.L.F.)**

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes demande la modification des statuts, qui concerne le report de la prise de compétences de l'abattoir d'Ambert. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

### **VENTE DE BOIS 2021 SUR LES FORETS DE FARGETTES ET MENEYROLLES**

Monsieur le Maire explique l'ONF propose deux ventes : une pour Meneyrolles de 3020 m<sup>3</sup> et une pour Fargettes pour 1 489 m<sup>3</sup>. Les conseillers à l'unanimité des présents y sont favorables.

### **Annulation facture d'eau Monsieur Jean GAYARD**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la facture d'eau 2019 de Monsieur Jean GAYARD de Meneyrolles (suite à son décès) d'un montant de 95 €. Approuvé à l'unanimité des présents.

### **bail a ferme pascal chouzet**

Monsieur le Maire expose : nous avons établi un bail à ferme en 2016 à Monsieur Pascal CHOUZET exploitant agricole au Poyet. Or, il faut réactualiser le montant en fonction de la variation du loyer suivant l'arrêté émis par la Préfecture tous les ans donc pour cette année l'indice étant de 17,77 € l'hectare et donc pour 3 hectares 24, mais les conseillers souhaitent augmenter le prix à 20 € l'hectare donc le loyer sera de 64,80 € pour les parcelles section E n° 9, 10 et 23. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité des présents à la réactualisation de ce bail.

## **Attributions du Conseil Municipal au Maire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 4 juillet 2020, une délibération avait été prise qui concernait les attributions du Conseil au Maire, mais le point n° 3 qui concernait le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux doit mentionner une somme. Le Conseil Municipal ne pouvant statuer décide de supprimer ce point. Approuvé à l'unanimité des présents.

### **TARIFS de l'eAU et D'ASSAINISSEMENT 2021**

- Les conseillers, après discussions, souhaitent augmenter les tarifs de l'eau pour 2021. A savoir :
  - Jusqu'à 120 m<sup>3</sup> : le prix du m<sup>3</sup> passe de 0,88 € à 0,95 €
  - Consommation au-dessus de 120 m<sup>3</sup> : passe de 0,55 € à 0,59 €
  - Frais d'analyse : 15 €
  - Abonnement : 40 € passe à 45 €
  - Le droit de mutation : 110 €
  - Le droit de branchement : 190 €

Après discussions, les différents tarifs sont adoptés à l'unanimité des présents.

- Les conseillers souhaitent augmenter les tarifs des taxes de l'assainissement pour la consommation de 2021. A savoir : de 0,73 € par m<sup>3</sup> jusqu'à 120 m<sup>3</sup> d'eau consommée passe à 0,79 € au-dessus de 120 m<sup>3</sup> d'eau consommée 35 € passe à 0,38 €, le forfait annuel passe de 40 € à 45 €. Ces différents tarifs sont votés à l'unanimité des présents. Ils seront mis en place pour la consommation 2021. Les différents tarifs sont adoptés à l'unanimité des présents.

Ces augmentations ont été faites sur la base de 8 % en plus. Les taux de l'Agence de l'Eau sont inchangés.

### **regime indemnitaire des agents**

Après discussion avec les employés communaux, Monsieur le Maire informe les conseillers, que ceux-ci ne souhaitent pas d'augmentation. Les indemnités seront identiques à celles de depuis 2018.

### **mise a disposition de l'EMPLOYÉ SUR LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Les heures hebdomadaires passées par Frédéric sur ces budgets sont estimées à 4 heures. Il convient donc

d'effectuer un mandat sur les deux budgets au compte 621 pour la somme de 3 437.28 € et un titre de recette sur le budget de la commune au compte 70841 pour 6 874.56 €.

### **Transfert compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au 1er janvier 2021**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'une circulaire de la Préfecture nous a été envoyée en date du 30/09/2020, nous informant que si nous étions d'accord, la compétence urbanisme serait au 1<sup>er</sup> janvier 2021 donnée à la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ dans le cadre du PLUI. Les conseillers municipaux s'y opposent fermement et souhaitent que cette compétence reste communale.

### **Demandes de subvention FIC, DETR, Conseil Régional pour travaux 2021**

Monsieur le Maire expose que l'extension du garage est à faire pour un montant de 5 520.88 € HT, que le pont de Meneyolles est à protéger cela il faut protéger les abords (par un enrochement) pour un montant de 1 450.00 € et faire la réparation de la toiture de l'Eglise pour arrêter les infiltrations (étanchéité aile droite) qui deviennent importantes pour un montant de 7 487.20 € HT. Les conseillers, après en avoir délibéré, veulent que ces travaux se fassent, demandent aux différentes instances les subventions et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents.

### **ADRESSAGE**

Monsieur le Maire expose que l'adressage de la commune a été fait par Monsieur Eric CAMPEAUX, 1<sup>er</sup>

Adjoint et Monsieur Yvon BERTHEOL, conseiller municipal, que l'adressage a été soumis à toute la population le temps qu'il fallait. Et après avoir tenu compte de toutes les observations, des devis ont été demandés. L'entreprise SEMIO pour la fourniture des plaques, support et numéros soit l'ensemble pour un montant HT de 8 757.92 € et l'entreprise SAS BEST pour la mise en place des panneaux pour un montant HT de 2 720.00 € soit l'ensemble au prix de 11 477.92 €. Après avoir délibéré, les conseillers approuvent à l'unanimité l'adressage, les montants des travaux, autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions aux différentes instances et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### Budget communal :

Il y a un dépassement de crédit sur un compte du budget communal, cette décision modificative consisterait à enlever 150 € sur le compte 6413 pour le mettre sur le compte 6531.

#### Budget assainissement :

Il y a un dépassement de crédit sur un compte du budget communal, cette décision modificative consisterait à enlever 200 € sur le compte 6063 pour le mettre sur le compte 673.

Approuvé à l'unanimité.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Bail à ferme LEULLIER : cette demande avait été faite en juillet, par Mme CHALANDRE et Mr LEULLIER, Mme CHALANDRE précise que cette demande ne concerne plus que Mr LEULLIER.

Monsieur le Maire souhaite que ce bail ne concerne pas les parcelles 430 et 431. Mme CHALANDRE demande pour quelles raisons, Monsieur le Maire dit que c'est au milieu du village et qu'en été cela peut causer des nuisances (odeurs...) qu'il faudrait que tous les habitants du village (principaux et secondaires) soient d'accord par courrier. Madame CHALANDRE va joindre tous les habitants.

- Emprunt ou ligne de trésorerie : vu la situation financière de la commune, il faut que Mr le Maire contacte le trésorier pour voir le plus approprié.

- Réglementation des Boisements : Une réunion aura lieu le 25 février.

- Vols au cimetière : il y a des vols récurrents au cimetière sur la même tombe. Une affiche sera mise.

- Cadeaux de fin d'année : les conditions sont les suivantes : Pour les personnes de plus de 70 ans, électeurs et résidents principaux (selon l'adresse du cadastre) est de 27 €uros. Cette année, les bénéficiaires avaient le choix entre le colis et un bon d'achat à l'Auberge du Vermont, vu la situation sanitaire, ce n'était pas possible de faire un repas en commun. Les conseillers procèdent à la répartition.

COVID : dépistage de masse aura lieu du 16 au 23 décembre, merci de relayer l'information.

Demande de subvention : faite par AFSEP (sclérose en plaque), les conseillers ne donnent pas une suite favorable.

Défiibrillateurs : attente que la communauté de communes s'en occupe.

SCOT : il nous informe sur ce qu'est le SCOT.

Rapports d'activités : A.L.F. nous fait parvenir son rapports d'activités.

Présentation du site internet : faite par Hélène KONIRSCH et Eric CAMPEAUX, en ligne très prochainement sur baffie.fr

#### Questions des conseillers

- Aucunes